

## Open World Forum : Quatre fantastiques de l'open source

Portrait : Ce sont des combattants de l'open source, des militants de la cause. Logiciels libres, open data, creative commons, géolocalisation ; ils portent des projets qui font grincer quelques dents, et se retrouvent à l'Open World Forum, sous la bannière du bien commun. Portraits.

**Par Guillaume Serries | Vendredi 31 Octobre 2014**

« Dolby, c'est juste un système mafieux ». [Jean Baptiste Kempf](#) adore provoquer. Le président de **VideoLAN**, se bat contre les géants de l'industrie de la musique et de la vidéo.

Construit et entretenu encore et toujours par des volontaires de l'Ecole Centrale de Paris, son logiciel [VLC](#), open source et gratuit, permet d'écouter et de voir n'importe quel format de fichier sonore ou vidéo. « Et désormais, il s'installe sur tous les OS » rajoute avec fierté Jean Baptiste Kempf.

Avec 900.000 téléchargement par jour, c'est le logiciel français le plus utilisé au monde. Une success story ? Pas pour tout le monde. Sony, Dolby et autres dépositaires de brevets, DRM et copyrights s'arrachent les cheveux pour bloquer VLC.

« Nous luttons contre les DRM, nous n'avons rien à faire des brevets, et nous ne sommes pas invités aux conférences officielles (ndlr. sauf l'OWF) » glisse avec malice Jean Baptiste Kempf.

### Paris : une clause open data

La pression des lobbies de l'industrie est en conséquence très forte. « Je reçois des lettres chaque semaine » mentionne le président de l'association. Mais cela ne semble en rien l'empêcher de dormir.

[Jean-Louis Missika](#) se bat lui pour la libération des données publiques. « Il ne s'agit pas de balancer des fichiers pdf et de dire débrouillez vous » assène l'adjoint au maire de la capitale.

Sous son impulsion, la mairie de Paris a mis en place une clause « open data » dans les marchés publics qu'elle publie. Les données captées par les prestataires doivent désormais être libres, « sinon le délégataire devient copropriétaire des données » affirme Jean-Louis Missika.

« Il faut une politique open source résolue pour avoir une ville durable » détaille l'élu. Plus les données sont disponibles, plus elles peuvent être utilisées. Et de citer l'exemple de l'application « [Dans ma rue](#) », un « fix my street » utilisé également pour la végétalisation des quartiers de la ville. Son prochain objectif ? Une application multimodale de recommandation des trajets et la libération des données financières et budgétaires de la mairie. Une décision qui devra faire l'objet d'une consultation.

« Nous travaillons avec l'IGN et la DGFIP (ndlr. Direction Générale des Finances Publiques). Mais avec la Poste, les contacts sont plus compliqués ». [Christian Quest](#), le président de l'association [OpenStreetMap](#) a un nouveau cheval de bataille. Il se nomme [BANO](#) (pour Base Adresse Nationale Ouverte), et doit permettre de recenser l'ensemble des adresses postales du territoire français.

Mais pour ce faire, il faut récupérer de la bonne donnée, ouverte et pertinente. Si certains jouent le jeu, comme la DGFIP qui donne accès aux données du cadastre depuis 2009, ce n'est pas toujours aussi simple.

Après le lancement du projet en janvier dernier, un premier jeu de données a été publié en mai, puisant les informations de données publiques (7,5% du territoire), du cadastre, ou encore du projet Open Street Map.

Le résultat ? 20 millions d'adresses disponibles dès à présent de manière publique, soit une couverture de 90% de la population.

Pour [Marie Farge](#), directrice de recherche au CNRS, ce sont les maisons d'édition de littérature scientifique qu'il faut éliminer. « Nous devons rendre public les résultats scientifiques pour faire avancer la connaissance » rappelle cette chercheuse. Mais en la matière, dénonce t-elle, « Les investissements sont publics, les profits sont privés ».

## Peer reviewing

Si son plan fonctionne, Marie Farge compte court-circuiter grâce à l'open source un écosystème de 7 milliards de chiffre d'affaire annuel, générant sur cette base 35% de bénéfices, au bas mot.

Sa solution ? Publier les articles scientifiques en licence creative commons, une licence open source qui propose un usage particulièrement libéral des travaux intellectuels.

« Aujourd'hui, le 'peer reviewing' de validation des publications est réalisé dans les laboratoires publics, par les scientifiques eux même. Il est donc payé par le contribuable. Les revues scientifiques récupèrent ensuite l'article une fois validé, et le vendent à ces mêmes laboratoires publics. Et c'est à nouveau le contribuable qui paye » s'insurge Marie Farge, pour qui les maisons d'édition ne servent à rien..

« C'est oublier un peu vite que les maisons d'édition scientifique organisent aussi la réputation des chercheurs » nuance [Roberto di Cosmo](#), chercheur à l'Irill (Initiative de Recherche et Innovation sur le Logiciel Libre). Mais il partage le point de vue. « Il faudrait comme aux États-Unis que les travaux issus de la recherche publique, quand ils sont publiés, tombent dans le domaine public. Cela demande 'simplement' une directive européenne, une loi, un décret ».

Pour le stockage des publications, des plate-formes mutualisées permettraient de partager les coûts de structure entre centres de recherche, et de mettre gratuitement à disposition les publications. Ce nouvel écosystème pourrait bénéficier aux services R&D des entreprises qui ne peuvent pour l'heure s'offrir des abonnements aux revues scientifiques.